



Apport en nature d'une SCI vers une autre

Par Nicob69

Bonjour,

J'ai une SCI qui possède un terrain à construire (et un patrimoine locatif).
Je compte ouvrir une seconde SCI (SCCV) pour construire 2 maisons sur ce terrain.
Est ce que la 1ere SCI peut détenir 100% du capital de la seconde et apporter en nature ce terrain?
y a t'il un meilleur montage?

Cordialement,

Par Isadore

Bonjour,

Une SCI ne peut être créée avec un seul associé, donc non. Quant à définir le meilleur montage, il faudrait connaître vos objectifs et votre situation en détail. Un forum pourra donner des pistes, mais pas remplacer un notaire ou un avocat.

Par Nicob69

oui autant pour moi, quand je disais 100% du capital c'est plutot 100% a se partager entre la SCI et ma holding.
le setup complet est le suivant :
la sci déjà crée a des biens qu'elle loue (local commercial et appartement)
elle vient d'acheter une maison (qu'elle va transformer en 2 appartements et la louer)
de cette maison je peux détacher une terrain constructible.
la seconde SCI (SCCV) supporterait la construction de la maison et la vendrait